

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. En an. 35 fr. six mois 18 fr. trois mois 10 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

BESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Avril 1884.

BULLETIN

Les actions de la République sont en baisse.

Comme dans tous les écroulements, cela commence par des accidents isolés.

Une pierre se détache; on croit que ce n'est rien. Une fissure se déclare; on y met du plâtre.

Dans quelques mois, le régime que soutiennent les opportunistes, à grand renfort d'échafaudages officiels, sera lézardé de toutes parts.

Le 23 mars dernier, à Castres, le candidat conservateur enlevait, avec 3,000 voix de majorité, un siège législatif dont les républicains croyaient être maîtres à tout jamais.

Dimanche, à Moulins, si le candidat républicain a été élu par 6,000 voix, son adversaire conservateur en a obtenu 5,000 sans efforts, sans protection.

Le prédécesseur du républicain Bruel n'avait pas eu de concurrent. Les conservateurs avaient abandonné la partie, comme ils l'ont fait malheureusement dans les trois quarts des circonscriptions.

5,000 voix là où il n'y avait rien, n'est-ce pas la preuve que l'esprit conservateur se réveille et qu'il n'y a qu'à vouloir pour pouvoir?

Aux élections générales de 1885, Moulins sera aux conservateurs.

À la suite du vote de la Constitution, les républicains n'ont-ils pas basé leur force sur les résultats des élections partielles?

C'est l'esprit monarchiste, disaient-ils, qui s'évanouit peu à peu sous l'inondation républicaine.

Depuis quelques mois, le phénomène contraire se produit.

Dimanche, sur trois élections partielles,

l'esprit monarchiste remporte une victoire éclatante dans le département de Maine-et-Loire, et s'affirme d'une façon inespérée dans l'Allier; et ces deux résultats sont acquis malgré la pression officielle la plus éhontée.

Quel encouragement pour les conservateurs!

Allons, patriotes, la main à la pioche! L'édifice craque de tous les côtés; enfoncez le coin dans les fentes, et frappez dur... L'écroulement ne se fera pas attendre.

LA LOI SUR L'ARMÉE.

M. Campenon a obtenu gain de cause, malgré les efforts de M. Ribot et les très-énergiques protestations de M. Reille. La clôture de la discussion générale de la loi sur le recrutement a été imposée et le passage à la discussion des articles voté par 508 voix contre 2 sur 510 votants.

Pourquoi? Question électorale. Il fallait

mettre une étiquette de réduction de service militaire sur la bouteille aux scrutins. Etiquette qui n'engage à rien, nous dit-on. L'histoire de l'étiquette République que l'Assemblée nationale a permis à M. Thiers de coller sur le gouvernement nous rend moins sceptique sur la valeur des étiquettes.

On regrettera peut-être d'avoir donné gain de cause en ce point à M. Campenon et à la Commune.

Chronique générale.

Les Chambres se sont ajournées hier jusqu'au 20 mai.

La commission du budget et la commission de l'enquête se sont réunies encore une fois hier-mercredi, puis elles se sont séparées pour ne recommencer leurs travaux qu'une dizaine de jours avant la rentrée.

AU TONKIN.— Le Standard a reçu la dépêche suivante de Vienne, 8 avril:

« Je tiens de source chinoise que l'attitude que devra prendre à l'avenir le gouvernement de Pékin envers la France vient d'être discutée au grand conseil de l'empire.

« Les plus hauts dignitaires civils et militaires ont pris part aux délibérations et, tandis qu'une partie du conseil était en faveur d'une déclaration de guerre immédiate, la majorité était d'opinion que l'argent que coûterait la guerre devait être plutôt employé à fortifier trois ou quatre des principales villes sur la frontière du Tonkin. »

Le Monde nous apporte cette triste nouvelle:

« Les missions étrangères ont reçu un télégramme signalant le massacre de cinq missionnaires français et de trente catéchistes dans la province de Than-Hoa, du Tonkin occidental. Les cinq missionnaires

sont les Pères Gelot, du diocèse de Luçon, Rival et Manissol, du diocèse de Lyon, Sauvet, du diocèse de Rodez, Antoine, du diocèse de Saint-Dié. »

LES MINEURS D'ANZIN.

Mardi, une bande de 200 grévistes et de femmes a poursuivi à coups de pierres ou de briques, et en jetant de la boue et des immondices, les ouvriers qui sortaient du travail aux fosses la Sentinelle et Escaudin. Les troupes et les gendarmes eurent grand-peine à protéger les travailleurs.

Treize arrestations ont été opérées par suite de ces faits, dont huit à la Sentinelle et cinq à Escaudin. Parmi les personnes arrêtées se trouvent quatre femmes.

On signale de nouveaux faits d'intimidation.

A Haveluy, deux explosions de dynamite ont eu lieu chez deux mineurs non grévistes, les nommés Chevalier et Lompert. Les dégâts matériels sont importants.

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE.

Voici quelques chiffres qui permettront de se rendre compte des pertes occasionnées par la grève d'Anzin:

Si les ouvriers n'avaient pas interrompu leurs travaux, ils eussent touché depuis le mois de février 1 million 600,000 fr. de salaires; la Compagnie n'ayant versé que 398,000 fr. de salaires aux ouvriers qui ont continué à travailler, la perte est donc, pour les grévistes, de 1,200,000 fr. environ. De plus, le travail d'extraction ayant été interrompu, les distributions gratuites de chauffage ont été suspendues; les ouvriers sont donc obligés d'acheter le combustible nécessaire à leur chauffage et à la cuisson des aliments.

Enfin, pour faire face à leurs besoins, les ouvriers qui avaient des dépôts à la caisse d'épargne les ont retirés, ceux qui n'en avaient pas ont contracté des dettes que l'on

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

VIII. — SCÈNES DE FAMILLE.

Chaque époque frappe un type à son effigie. Regardez les portraits de Largillière et de Rigaud, les pasteurs de Latour ou de la Rosalba; ils ressemblent généralement au Roy que, d'ailleurs, on se proposait alors pour modèle.

montait les degrés du perron, sans daigner s'apercevoir du malaise général que causait son approche.

Trévelec avait froncé le sourcil; Brassac ne revenait pas de son étonnement railleur; Noémie semblait tout anxieuse; Van Leys se reculait, chancelant et pâle. On l'avait entendu murmurer avec une sorte d'indignation:

— Lui! cet homme!... il ose encore!...

Armand se rencontra le premier sur le passage de Moralès, qui, se découvrant enfin, mais sans incliner le front:

— Mon successeur, je crois? dit-il avec un mauvais sourire.

Puis, d'un ton dégagé:

— Bonjour, Raoul...

A Van Leys, mais avec une certaine condescendance:

— Monsieur le baron ne me refusera pas, j'espère, l'audience de congé... Rien que quelques minutes...

La jeune fille n'avait obtenu de lui qu'un regard de dédain, sinon de haine.

Le vieillard, un moment interdit par tant d'audace, recouvra la parole, et très-résolu, très-digne, il répliqua:

— Soit!... une explication... C'est vous qui l'aurez voulu... mais la dernière...

Et, s'appuyant au bras de son neveu, il rentra le

premier dans la maison.

Moralès les escortait, suivi lui-même à distance par Noémie et par Trévelec, péniblement impressionnés l'un et l'autre.

On traversa dans cet ordre le salon qui servait d'antichambre. A l'autre extrémité, Van Leys, d'une main fiévreuse, ouvrit la porte de son cabinet. Il y pénétra.

Raoul, à son tour, en allait franchir le seuil.

— Non! lui dit son oncle.

Et, désignant Moralès, il ajouta:

— Lui seul!

Le beau-frère passa devant le neveu, non sans un salut ironique, et referma derrière lui la porte.

Dans le salon, Noémie restait seule avec les deux jeunes gens.

Brassac se retourna vers elle et, remarquant sa pâleur:

— Chère cousine, lui dit-il affectueusement, mais ne vous alarmez donc pas ainsi... Nous sommes là, que diable!

— Ah! si vous saviez! murmura-t-elle toute frissonnante, si vous saviez comme de pareilles secousses sont dangereuses pour mon pauvre père!... Une autre fois on l'avait ainsi bravé... C'était le matin de son attaque... Il a failli mourir!

Armand se taisait, embarrassé, mécontent de sa situation délicate au milieu d'une scène de famille

dont il ignorait les secrets.

Tout à coup, dans le cabinet, retentit un éclat de voix. C'était la voix de Moralès. On ne distinguait pas les paroles, mais évidemment elles devenaient menaçantes. Van Leys l'interrompit avec un tel accent de colère et d'autorité qu'il lui imposa silence. On n'entendit plus rien... rien qu'un cri de douleur, et c'était le vieillard qui l'avait jeté.

Déjà Raoul, la main sur le bouton de la serrure, disait aux autres, ou plutôt se disait à lui-même:

— Au diable la consigne!... Il semble nous appeler à son aide... entrons!

Il allait ouvrir. La main de Noémie l'arrêta. Son regard implorait l'appui d'Armand.

— Attendons! décida celui-ci, attendons encore...

Tous les trois, mais en vain, ils prêtèrent un instant l'oreille. Tout bruit de discussion avait cessé. Aucun appel... Ils reculèrent, ne voulant plus se permettre d'écouter ainsi.

Nous serons moins discrets. En vertu de notre privilège de conteur, nous pénétrons dans le cabinet.

Moralès, l'œil en feu, le visage livide, vient de retomber assis et semble terrassé sous une écrasante révélation. Van Leys est debout devant lui, blême et terrible comme un spectre accusateur. Le tremblement de tout son être fait trembler aussi sa voix. Ces paroles heurtées, assourdies, mais

peut évaluer à 150 ou 200 fr. par ménage au minimum.

Voici d'autre part un aperçu approximatif des pertes que la grève a fait subir à la production générale :

La production de la Compagnie d'Anzin est en moyenne de 6,000 tonnes par jour ; si le travail d'extraction avait été absolument arrêté depuis quarante-trois jours, il y aurait une perte de 258,000 tonnes, mais il faut défalquer de ce chiffre 41,000 tonnes environ qui ont été extraites par les ouvriers non grévistes ; reste une perte nette de 217 mille tonnes. Le prix de la tonne étant évalué à 12 fr., c'est une perte totale de 2 millions 604,000 francs subie par la production française au profit de la production étrangère.

M. Grévy, ayant appris qu'il y avait une grève à Anzin, a donné l'ordre, non pas d'envoyer un secours sur sa cassette privée, mais qu'on lui envoyât chaque jour le résumé des événements.

M. Waldeck-Rousseau, très-inquiet, vient de mander à Paris le préfet de l'Allier pour avoir les renseignements les plus détaillés sur l'état des esprits dans ce département.

M. Quentin ayant ouï dire, ils y a trois mois, que M. le comte de Chambord avait légué une somme de deux cent mille francs aux pauvres de France, pensa qu'il y avait intérêt pour l'Assistance publique à connaître la teneur de ce legs, et il s'adressa pour cela à son chef hiérarchique, M. Waldeck-Rousseau.

Le ministre de l'intérieur, estimant qu'il ne serait peut-être pas inutile de connaître le testament entier, écrivit dans ce sens au ministre des affaires étrangères. Celui-ci s'adressa à l'ambassadeur de France à Vienne, lequel, ne sachant à qui s'adresser, prit le parti héroïque d'écrire tout simplement à M. Huet du Pavillon, exécuteur testamentaire de M. le comte de Chambord.

Comme le résultat de cette démarche pourrait bien mettre trois mois à parvenir à M. Quentin, en suivant la même filière, nous pouvons lui faire savoir tout de suite qu'il ne saura rien.

M. Huet du Pavillon a très-poliment fait comprendre à M. Foucher de Careil que sa demande était aussi saugrenue qu'intempestive.

Le legs de M. le comte de Chambord a été réparti, on le sait, entre les diocèses de France, au prorata de leur population.

#### LE GASPILLAGE.

Le Progrès militaire signale une dépêche de Tunis, en date du 4 avril, annonçant l'arrivée du général de brigade Stéfani, « qui vient de passer l'inspection générale de la gendarmerie ».

Il faut vraiment que nous ayons de l'argent à jeter par les fenêtres, pour obliger un

général de passer la mer pour aller inspecter trois officiers et quatre-vingt-trois gendarmes.

Comment ! vous avez en Tunisie un général de division commandant la division d'occupation ; vous y avez à la tête des subdivisions deux généraux de brigade à titre permanent ; vous y envoyez un général de division inspecteur général de cavalerie, un général de division inspecteur général de l'artillerie, et un général de brigade inspecteur du génie ; — et l'un de ces six généraux ne peut pas passer en revue quinze brigades de gendarmerie ?

Mais comment fait-on aux colonies ? et qui donc, là-bas, inspecte une compagnie de gendarmerie, sinon l'inspecteur général de l'infanterie et de l'artillerie ?

#### LA QUESTION DE MADAGASCAR.

La commission relative aux affaires de Madagascar a entendu, hier matin, de neuf à onze heures, MM. Jules Ferry, le vice-amiral Peyron et Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Le contre-amiral Miot vient de partir pour Madagascar, emportant des instructions à la fois fermes et conciliantes. On croit que la solution proposée par M. de Lanessan l'emportera ; elle consiste à occuper certains points de la côte et à bloquer les principales positions des Hovas pour les amener à accepter nos conditions.

L'opinion qui paraît dominer dans la commission est qu'aucune concession ne pourra être obtenue des Hovas par la voie diplomatique sur le fonds du litige, c'est-à-dire la faculté pour les Français d'acquiescer des terres dans l'île de Madagascar.

Le chiffre des nouveaux crédits à demander aux Chambres, dès la rentrée, atteindrait 4 millions et demi environ.

#### LES DÉSORDRES DE ROUBAIX.

Le Congrès socialiste de Roubaix s'est terminé au milieu du désordre.

A la dernière séance qui a eu lieu lundi, le citoyen Deschamps, qui avait déjà attaqué les membres du congrès, est monté à la tribune au milieu d'un tumulte indescriptible. Il a reproché aux délégués de vivre aux dépens des chambres syndicales. « De quoi vivez-vous depuis huit jours ? s'est-il écrié. Vous vivez à ne rien faire ; vous êtes des jouisseurs ! »

A ce moment une grande agitation s'est produite dans la salle. Un individu s'est jeté sur l'orateur et c'est à grand-peine que le citoyen Deschamps a pu finir son discours, en criant : « Vive l'armée ! Vive la France ! »

Des rixes ont eu lieu sur plusieurs points de la salle, des coups de poing ont été échangés ; on s'est bousculé, on s'est écrasé au milieu des cris. Enfin une cinquantaine d'agents de police sont venus mettre fin à cette scène en faisant évacuer la salle. Plus

ieurs personnes, parmi lesquelles se trouve un délégué, ont été arrêtées.

Mardi, MM. Jules Guesde, Dormoy, Fargeat et Melun se sont présentés, à trois heures, au bureau du commissaire central, pour protester contre les arrestations faites la veille au soir. A la sortie du bureau, M. Melun a eu une altercation avec deux citoyens. M. Richez, directeur des travaux municipaux, est intervenu et, aidé d'un agent de police, a conduit M. Melun au poste. M. Fargeat, ayant voulu délivrer M. Melun, a été également arrêté. On a trouvé sur eux un revolver et un coup-de-poing américain.

MM. Jules Guesde et Dormoy se sont rendus de nouveau au commissariat pour protester contre les nouvelles arrestations. En sortant, ils ont été suivis par plus de cinquante personnes qui huaient les anarchistes. MM. Guesde et Dormoy se sont réfugiés au bureau télégraphique, où la foule les a accompagnés en criant : « Vive l'armée ! Vive la République ! A bas la Révolution ! »

M<sup>me</sup> Paule Minck est venue rejoindre ses compagnons. La police a fait évacuer le bureau du télégraphe, et a protégé les trois anarchistes que la foule a hués jusqu'à l'estaminet tenu par M. Carette, ex-rédacteur du Forçat, où M<sup>me</sup> Paule Minck a été entourée par un groupe de femmes qui lui auraient fait un mauvais parti sans l'intervention de la police, qui a dissipé le rassemblement.

Mardi soir, cinq délégués au congrès, qui étaient en retard pour prendre le tramway pour Lille, ont été assaillis par des fabricants, place de la mairie.

Les citoyens Mélin, de Reims, et Fargeat, de Lyon, ont été arrêtés.

Les citoyens Guesde et Dormoy ont vainement cherché un commissaire de police pour exposer leurs réclamations au sujet de l'arrestation de leurs collègues.

Tous les commissaires de police étaient et sont restés absents jusqu'à présent.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 avril.

L'heure des réalisations semble être arrivée. Nous avons donc raison de donner quelques avertissements aux capitalistes et de les mettre en garde contre le mouvement prématuré de hausse que la spéculation s'efforce de faire prévaloir depuis quelques semaines.

Nos rentes sont calmes et sans affaires : le 3 0/0 à 76.72 ; l'amortissable à 77.77 ; le 4 1/2 0/0 à 107.90.

Seul de toutes nos Sociétés, le Crédit Foncier a gardé une bonne attitude à 1.288. La spéculation ne s'adresse d'ailleurs pas à cette valeur qu'elle sait classée en bonnes mains et ne pas devoir être lâchée à quelque prix que ce soit.

La Foncière de France est demandée à 450. C'est un titre à acheter de suite si on veut profiter de la plus-value à venir.

Il ne suffit pas de proclamer à sons de trompe qu'il est distribué un dividende, par exemple, de 12 fr. 50, comme le fait la Société Générale dite Société pour développer le commerce et l'industrie en France, pour s'imaginer que tous, grands et petits, auront foi dans la prospérité de ladite Société. Non, que le conseil d'administration de la Générale ne s'illusionne pas, on veut des explications plus franches et surtout plus claires que celles que donne le rapport lu à la dernière assemblée. Quant à nous,

#### Moralès.

— Je cède la place à mademoiselle, dit-il ironiquement, mais nous nous reverrons ailleurs, monsieur le baron... Peut-être n'êtes-vous pas aussi absolument le maître que le prétend votre orgueil... Peut-être exigera-t-on de vous des explications moins romanesques... et plus légitimes...

Cet adjectif avait été souligné de telle façon que, de la part d'un pareil homme, il devenait outrageant pour la jeune fille.

De Brassac se rappela qu'elle était sa fiancée.

— Monsieur ! s'écria-t-il, avec un pas vers l'inso-

lément.

Van Leys le retint d'une main, de l'autre, désignant à Moralès la porte par laquelle il était entré :

— Sortez ! lui dit-il.

Et ce fut avec une telle noblesse, une telle majesté, que cette fois il fut obéi sans retard.

L'ancien directeur se retirait humilié, chassé, comprimant à grand-peine une de ces colères impatientes de retomber sur quelqu'un, n'importe qui, pourvu que ce soit un inférieur, un plus faible.

Armand, qui avait cru devoir rester dans l'antichambre, se rencontra sur son chemin. C'était son remplaçant. Il ne le connaissait pas... Un simple ingénieur, et qui s'intimidait, qui s'effaçait très-probablement.

— Ah ! pensa le vaincu, voilà ma revanche !

Puis, à demi-voix, pour qu'on ne l'entendît pas

il nous suffit de constater qu'il y a plusieurs questions intéressantes pour les actionnaires qu'on a soigneusement tenues dans l'ombre. Tout d'abord on a omis de parler du procès qui s'engage le 10 courant avec MM. Dreyfus frères, au sujet de la participation dans l'affaire des Guanos, procès qui peut coûter fort cher, dans ses conséquences, à la Société ; ensuite on a indiqué sans détails que le portefeuille-litres avait subi une grosse dépréciation ; quant à nous, nous avons grosse dépréciation de quelles valeurs presque irréalisables se composait ce fameux portefeuille. MM. les administrateurs ont préféré ne pas en parler, ils ont manqué à leur devoir. Le rapport avoue par exemple que les affaires de banque ont diminué dans une grande proportion, voilà qui est inquiétant dans l'avenir. Si nous relevons les bénéfices réalisés par la Société, nous trouvons qu'en 1881 ils étaient de 6,514,000 fr. puis qu'en 1882 ils étaient de 4,975,000 fr., et qu'enfin cette année ils tombent à 3,450,000 fr. Qu'en pensent les actionnaires ? Les chiffres parlent assez d'eux-mêmes, puisque cette année le dividende représenté pour eux un revenu pour eux un revenu de 2.60 0/0 à peine.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier soir, vers 8 heures, des passants ont trouvé sur la route, non loin du Chapeau, un homme donnant à peine signe de vie, lequel a bientôt été reconnu pour être M. Etter, employé chez M. Salmon, liquoriste.

Sa famille, prévenue aussitôt, a fait appeler M. le docteur Bontemps qui a constaté une congestion cérébrale.

Malgré tous les soins, M. Etter n'a pas repris connaissance et a expiré ce matin, à son domicile, au Chapeau.

M. Etter était fort estimé de tous ses amis et de ses camarades de la maison Salmon, où il travaillait depuis plusieurs années.

LES DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS DE MAINE-ET-LOIRE ET LES DOTATIONS PRINCIPALES... TUNISIENNES.

Le projet de loi portant approbation de la convention relative à la garantie de la Dette tunisienne par l'Etat français, contient une disposition qui éleve le traitement annuel du Bey de Tunis de 720,000 fr. à 1,200,000 francs, soit une augmentation de 480,000 francs pour la liste civile du Bey de Tunis, augmentation qui sera supportée par les contribuables français, naturellement. Un vote public est intervenu sur cet article spécial du traité.

Les votes des députés de Maine-et-Loire se sont répartis comme suit :

Ont voté pour l'augmentation du traitement du Bey : MM. Benoist, Bury et Maille (Alexis).

Ont voté contre : MM. de Soland, comte de Maille et comte de Terves.

Les électeurs de Maine-et-Loire attendent avec quelque curiosité les explications que leurs députés républicains croiront sans doute devoir leur donner à ce sujet. Jusqu'à là, ils seront en droit de se demander à quels intérêts français ou tunisiens peut bien correspondre cette nouvelle charge imposée à notre budget.

stridentes, s'échappent tumultueusement de ses lèvres :

— Des raisons ? des preuves ?... Il en faut... Vous ne voulez pas comprendre la générosité de mon pardon... Eh bien !... Soit !... La femme de la garde-barrière aposté par vous sur notre route, elle est venue chercher sa récompense, une sauvegarde... En votre absence, c'est moi qui l'ai reçue... je le lui ai fait avouer... avouer par écrit... Tenez ! voici sa déclaration... celle de son mari... J'ai protégé leur fuite, assuré leur impunité, qui me garantissait la vôtre... A tout prix, ne devais-je pas assoupir un scandale dont la honte eût rejaiilli sur celle qui porte mon nom, et que j'ai tant aimée !... Elle est innocente, je veux le croire... Mais vous !... vous, son frère !... Ah ! misérable !... il te fallait mon héritage, à toi seul !... Une catastrophe, des centaines de victimes, qu'était-ce que cela ?... Il voulait ma mort !... il a voulu tuer ma fille !

Moralès protestait vainement contre les témoignages qu'on lui mettait sous les yeux ; vainement il balbutia :

— Calomnie !... mensonge !

— Démentez donc vos complices ! poursuivit le vieillard exaspéré. Leurs attestations, je ne les ai achetées, je ne les ai voulues que pour vous confondre, et que l'impuissance du mal soit au moins votre châtement... Les voici !... Prenez-les... Vous pouvez les anéantir... Mais disparaissent avec

elles !... Je ne veux vous revoir ni vous entendre... Plus un mot !... Éloignez-vous... mais éloignez-vous donc, assassin !

Et comme ce dernier mot ne décidait pas une assez prompt obéissance, il le répéta d'une voix tonnante :

— Assassin !... assassin !

.....

La porte s'ouvrit, livrant passage à Raoul.

Il se précipita vers le baron, qui, pantelant, suffoquant, repoussait son appui ; il le soutint dans ses bras quand même, et, témoignant par son excuse qu'au dehors on n'avait entendu que des exclamations confuses :

— Mon oncle, dit-il, est-ce que vous ne nous aviez pas appelés ?

Pendant ce temps, Moralès ramassait les deux écrits qui venaient de lui être jetés au visage. Il les cacha vivement dans sa poitrine. Puis, redressant la tête ainsi que Tarlufe expulsé de chez Orgon, il prit la même attitude, il eut dans le regard une pareille menace :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir !

.....

Noémie, inquiète, indécise, apparaissait à son tour sur le seuil.

A sa vue, un sourire plein de fiel et de morgue retroussa davantage encore la moustache de

du salon, mais très-impertinément :

— Ah ! vous étiez là, mon petit monsieur !... Par conséquent, du complot, témoin de l'affront... Je vous en rends responsable, et, d'ailleurs, ne suis-je pas de ceux-là qu'on supplante impunément... Vous aurez bientôt de mes nouvelles !

Étonné, mais très-digne, de Trévelec répliqua simplement :

— A vos ordres !

.....

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

#### LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA GÉOPROY.

Sommaire du n° 471 (samedi 5 avril 1884) :

Histoire d'un bossu, par Prabhonaud. — Courrier des enfants : Les chevaliers parisiens, par A. Brébion. — La mosquée d'Omar, par J.-T. de Belloc.

— Causerie littéraire : M. Mignet, par Th. Brisemontier. — Conférence sur la France départementale, par \*\*\*. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE : Prime. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 40 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Certain personnage de comédie, se félicitant d'une gratification reçue, ajoutait avec sincérité :

Il est vrai qu'à monsieur j'en rendais quelque chose.  
Le Bey de Tunis peut-il en dire autant ? A qui rendra-t-il quelque chose du riche traitement que lui prodigue nos députés républicains ?  
Nous sollicitons une réponse.  
(Union de l'Ouest.)

M<sup>r</sup> FREPPEL ET LE CONSEIL D'ETAT.

Nous lisons dans le Journal de Rome :  
« M<sup>r</sup> Freppel riposte avec une promptitude et une sûreté admirables aux honteuses et hypocrites arguties par lesquelles le Conseil d'Etat a voulu le condamner. »

Dans deux documents publiés dans l'Univers, le premier mercredi, le second jeudi, il continue la démonstration si bien commencée de l'ignorance profonde de ses prétendus juges en droit civil et en droit canon. Certains passages, qui visent d'inouïes confusions de textes et de principes commises par le ministre et le conseiller rapporteur, sont de la plus haute ironie vengeresse. Les journaux républicains sont surpris de voir l'illustre Evêque aussi brillant polémiste qu'orateur éloquent. Ils se montrent embarrassés, ce qui est le témoignage le plus enviable, puisqu'on ne peut espérer d'eux l'impartialité. Il est certain que la défense faite par Mgr Freppel des prérogatives épiscopales est superbe de science, de clarté, de force et de dignité. De tels coups atteignent la mauvaise foi, si cuirassée qu'elle puisse être. Au fond, les amis du gouvernement sentent qu'il retire de cette campagne provoquée par lui un supplément fort inutile d'odieuses, d'impuissances et de ridicules.

La suite de cette affaire ne peut qu'ajouter à la confusion de ces tristes artisans de querelles et de persécutions. »

#### QUÊTE POUR LE SÉMINAIRE.

Le dimanche de Pâques, la quête sera faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse, et à tous les offices, en faveur du séminaire. La cherté des vivres, la suppression des secours que tous les gouvernements avaient accordés jusqu'ici aux grands séminaires rendent plus précaire que jamais la situation de ces établissements. Ils ne peuvent se maintenir qu'à l'aide de la générosité des catholiques. Nos lecteurs voudront bien comprendre la gravité de cette situation et donner largement à l'œuvre capitale qui réclame leurs aumônes. Il s'agit de l'éducation et de la formation des prêtres parmi nous, c'est-à-dire d'une question vitale pour ce diocèse, pour ses besoins religieux, pour le maintien de la foi et des mœurs chrétiennes parmi les populations de l'Anjou.  
(Union de l'Ouest.)

La course annuelle de Championnat du Véloce-Club de Saumur aura lieu, sur la route de la Ronde, le dimanche 20 avril, à 4 heures du soir.

Dans l'Écho de Paris, journal républicain, M. Aurélien Scholl engage la République à confisquer, pour payer ses dettes, la moitié des biens communaux.  
Voilà une nouvelle qui va raffermir, dans le cœur des habitants des campagnes, l'amour de la République.

#### Société de Tir

DES 71<sup>e</sup> ET 72<sup>e</sup> RÉGIMENTS TERRITORIAUX D'INFANTERIE

#### CONCOURS DE TIR DE 1884

##### CONCOURS DE LA TROUPE

Séance du 20 avril, à 8 heures  
Distance : 100 mètres.

1<sup>er</sup> prix : 15 fr. et un cor de chasse-épinglette en argent avec cor doré. — 2<sup>e</sup> prix : 10 fr. et une épinglette en argent. — 3<sup>e</sup> prix : 10 fr. et une mention honorable. — 4<sup>e</sup> prix : 10 fr.

Séance du 27 avril, à 8 heures  
Distance : 300 mètres.

1<sup>er</sup> prix : 15 fr. et un cor de chasse-épinglette en argent avec cor doré. — 2<sup>e</sup> prix : 15 fr. et une mention honorable. — 3<sup>e</sup> prix : 10 fr. et une mention honorable. — 4<sup>e</sup> prix : 10 fr.

#### Séance du 8 juin, à 8 heures

Distance : 200 mètres.

1<sup>er</sup> prix : 15 fr. et un cor de chasse-épinglette en argent. — 2<sup>e</sup> prix : 15 fr. et une mention honorable. — 3<sup>e</sup> prix : 10 fr. et une mention honorable. — 4<sup>e</sup> prix : 10 fr.

#### Prix d'ensemble.

(Ces prix seront décernés aux quatre tireurs ayant mis la plus forte somme de balles dans les trois tirs.)

1<sup>er</sup> prix : 20 fr. et une médaille en vermeil offerte par M. le Ministre. — 2<sup>e</sup> prix : 15 fr. et une médaille en argent offerte par M. le Ministre. — 3<sup>e</sup> prix : 15 fr. et une mention honorable. — 4<sup>e</sup> prix : 10 fr.

#### CONCOURS DE MM. LES OFFICIERS

20 Avril, de 7 heures à 8 heures. — 1<sup>re</sup> Séance.

Tir au fusil. — Distance : 100 mètres.

Tir au revolver. — Distance : 30 mètres.

27 Avril, de 7 heures à 8 heures. — 2<sup>e</sup> Séance.

Tir au fusil. — Distance : 300 mètres.

Tir au revolver. — Distance : 30 mètres.

8 Juin, de 7 heures à 8 heures. — 3<sup>e</sup> Séance.

Tir au fusil. — Distance : 200 mètres.

Tir au revolver. — Distance : 30 mètres.

NOTA. — Ces trois concours n'ont lieu que pour les prix d'ensemble.

#### 15 juin, à 7 heures

Tir au revolver. — Distance : 30 mètres.

1<sup>er</sup> prix : Un revolver offert par M. le Ministre de la guerre. — 2<sup>e</sup> prix : Une médaille d'argent offerte par la Société de tir. — 3<sup>e</sup> prix : Une médaille de bronze offerte par la Société.

Tir au fusil. — Distance : 200 mètres.

#### A 8 heures

1<sup>er</sup> prix : Un sabre d'infanterie, nouveau modèle. — 2<sup>e</sup> prix : Une médaille d'argent offerte par la Société de tir. — 3<sup>e</sup> prix : Une médaille de bronze offerte par la Société.

Prix d'ensemble pour MM. les officiers.

(Ces prix ne pourront être concourus que par les Officiers ayant pris part à tous les tirs.)

#### Tir au fusil.

1<sup>er</sup> prix : Un pistolet de tir. — 2<sup>e</sup> prix : Une médaille d'argent offerte par la Société de tir. — 3<sup>e</sup> prix : Une médaille de bronze.

#### Tir au revolver.

1<sup>er</sup> prix : Une jumelle. — 2<sup>e</sup> prix : Une médaille d'argent. — 3<sup>e</sup> prix : Une médaille de bronze.

#### PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ DE TIR

A la suite d'un Concours commun entre MM. les Officiers des garnisons d'Angers et de Cholet, et les Membres de la Société.

15 Juin, à 9 heures. — Tir au revolver. — Distance : 30 mètres.

1<sup>er</sup> prix : Un objet d'art. — 2<sup>e</sup> prix : Une jumelle. — 3<sup>e</sup> prix : Un revolver. — 4<sup>e</sup> prix : Une médaille d'argent. — 5<sup>e</sup> prix : Une médaille de bronze.

Angers, le 29 mars 1884.

Le Lieutenant-Colonel Président,  
F. DUMAS.

#### CHATELLERAULT.

La cavalcade qui aura lieu à Châtellerault lundi prochain, et qui représentera l'entrée du roi Henri III dans cette ville, est en bonne voie. Les préparatifs sont poussés avec activité. La proclamation de la veille, destinée à annoncer la venue du Roi et les discours qui seront prononcés, discours au roi et réponse du roi, sont prêts dès maintenant.

Au reste, ces trois morceaux de vieux français du crû seront vendus dans les rues, le jour de la cavalcade, joints au programme détaillé de la fête.

Le char du roi, lui aussi, est entièrement prêt ; tout en velours, et des dorures et des fleurs ! Superbe, enfin ! Et les écussons de l'époque donc ! Jusqu'à Chicot qui a le sien ! Deux chars seront remplis de jolis bébés qui vendront, les petits garçons des programmes, les petites filles de petits bouquets.

Le tout, toujours au profit des pauvres.

#### TOURS.

Un terrible accident a eu lieu mardi soir, à la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Vers 5 heures, un employé, le nommé Vannier, en traversant la voie, a été tamponné par un train et projeté violemment de côté sur les rails.

Vannier a été relevé dans le plus triste état. Il avait le corps affreusement contusionné.

Immédiatement on l'a transporté à son domicile où il a expiré quelques heures après d'horribles souffrances.

Nous lisons dans l'Univers :

Le R<sup>ev</sup> abbé de Solesmes, dom Couturier, nous signale, dans la lettre suivante, un nouvel acte d'arbitraire des autorités républicaines, acte peut-être encore plus ridicule qu'odieux.

« Solesmes, 4<sup>er</sup> avril 1884.

» Monsieur le rédacteur,

» Dans la persécution religieuse que nous traversons, Solesmes a des privilèges, et l'Univers, plus d'une fois, a eu occasion d'en faire la remarque. Un fait tout récent vient d'en donner une nouvelle preuve.

» Jusqu'ici, on s'attaquait aux vivants ; aujourd'hui, ce sont nos morts que l'on poursuit.

» Un de nos vieux Frères, chassé comme nous de l'abbaye il y a quatre ans, vient de mourir dans un département voisin. En mourant, il avait sollicité la grâce d'être enterré dans le cimetière de la paroisse de Solesmes, dont le nom lui rappelait tant et de si chers souvenirs. Cette grâce paraissait facile et n'avait rien qui pût compromettre l'intérêt public. La demande en fut donc faite au nom de la famille du défunt. Mais au bout de vingt-quatre heures d'hésitation, et de négociations sans doute avec le ministère, le préfet a répondu par ce singulier télégramme :

« La famille du défunt n'habitant pas Solesmes, il n'y a aucun motif d'accorder l'autorisation que vous demandez de transporter dans cette commune le corps du défunt. »

» La raison était aussi absurde que la mesure était cruelle. L'opinion publique saura faire justice de l'une et de l'autre.

» Agréer, Monsieur le rédacteur, le respectueux attachement de votre serviteur très-dévoué,

» † FR. CHARLES COUTURIER,  
» Abbé de Solesmes. »

#### SONNET D'AVRIL.

A M<sup>me</sup> P. P.

Le 6 avril 1884.

Voici bon temps déjà que le couple fidèle,  
Baucis et Philémon, dort du profond sommeil ;  
Mais vous êtes debout, et — radieux modèle —  
Vous les ressuscitez en un joyeux réveil.

Lorsqu'au retour d'avril la nature plus belle  
S'épanouit soudain aux baisers du soleil,  
Vous nous apparaissez, ainsi qu'une immortelle,  
Dans un limbe d'azur à l'éclat sans pareil.

Devant vous les Saisons retournent en arrière,  
N'osant qu'à petits pas poursuivre leur carrière...  
Et la neige se prête à vos enchantements.

Vous êtes notre Fée, et vous pouvez être frère ;  
Car — jeune à tout jamais — ainsi que le lierre  
Vous faites dans l'hiver reverdir le Printemps.

EUGÈNE LECLERC.

#### BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8<sup>e</sup>, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8<sup>e</sup>. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 15 volumes in-8<sup>e</sup>, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du CLUZOU. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur),  
33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,

rue Jacob, 56, A PARIS.

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élevation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

#### PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

#### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 7 avril.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 17 » » à 18 » »	9 50 à 10 » »	
Saumur, 18 » » à 18 25 » »	9 » » » »	
Baugé, 18 25 » » à » » » »	9 » » » »	
Segré, 18 50 » » à » » » »	9 » » » »	
Beaupreau, 17 75 18 » » à » » » »	9 50 » » » »	
Montfaucon, 17 75 18 » » à » » » »	8 50 » » » »	
Montreault, 17 50 » » à » » » »	8 » » » »	
Chemillé, 17 50 18 » » à » » » »	8 » » 8 50	
Champtoceaux, 18 » » » » à » » » »	9 50 » » » »	
St-Flor.-le-Vieil, 18 » » » » à » » » »	9 50 » » » »	
Vihiers, 17 » » 17 50 à » » » »	8 » » 8 50	
Brissac, 17 » » 17 50 à » » » »	8 » » 8 50	
Chalonnnes, 18 » » » » à » » » »	9 » » » »	
Doué, 18 » » 18 25 à 8 70 » » » »		

A Nantes, les blés américains disponibles, de 24 25 à » » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 18 75 à 19 25 les 80 kilos.

#### Marché de Saumur du 5 Avril

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix.	50	130	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.)	18 25	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy <sup>n</sup> 77	18 16	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge . . . . .	65	— Luzerne	—	780	75
Avoine b. bar.	50	— Paille	—	780	50
Fèves . . . . .	75	— Amandes	—	50	—
Pois blancs . . . . .	80	— Cire jaune.	—	50	190
— rouges . . . . .	80	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis . . . . .	50	—	—	—	—
Farine, culas.	157	49	—	3 <sup>e</sup>	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 <sup>re</sup> qualité	200 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	85 à »
Saint-Léger et environs 1883, 1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id. 1883, 2 <sup>e</sup> id.	80 à »
La Vienne, 1883. . . . .	00 à 65
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1883 . . . . .	140 à »
Id. 1883 . . . . .	» à »
Champigny, 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 200 à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 170 à »
Id. 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1883 . . . . .	120 à »
Varrains, 1883 . . . . .	» à »
Bourguell, 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Id. 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1883 . . . . .	140 à »
Id. 1883 . . . . .	135 à »
Chlnon, 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 130 à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1883 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1883 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris  
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42,  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**D'une Maison ET DÉPENDANCES**

Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18,  
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-François LAYOYE, ancien colonel de cavalerie, décédé à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, le mardi vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi,

Sur la mise à prix de 20,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2° A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

BEAUREPAIRE,  
Avoué-licencié.

Etude de M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

**UNE PIÈCE DE TERRE**

ET PRÉ

Située aux Islettes, commune des Rosiers,

Contenant environ 20 hectares

S'adresser audit M<sup>e</sup> MEFFRAY.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le Dimanche 4 mai 1884, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon,

LE

**Château de la Trochoire**

Situé commune de Couziers, et par extension sur celles de Candès et Saint-Germain, canton de Chinon, au confluent de la Vienne et de la Loire, et consistant en :

CHATEAU, nouvellement restauré, avec chapelle, écuries, remises, vastes caves en roc, bâtiments d'exploitation, cours, beau parc bien ombragé entouré de murs, terres labourables, vignes, prés et bois, le tout d'une contenance de 22 hectares environ. — Vue splendide, Chasse et Pêche.

Mise à prix : 60,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup>s CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné.

**OCCASION**

A VENDRE un superbe Ameublement de salon, provenant d'un Château des environs et se composant de :

4 canapés, 4 fauteuils, 4 chaises, le tout en parfait état et garni en vieille tapisserie.

S'adresser, pour traiter et pour visiter ces meubles, chez M. BRILLOUIN, tapissier, 12, rue de Lorraine, où ils sont en dépôt. (257)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier rue Saint-Jean, 27. (60)

**A CÉDER**

DE SUITE

**UN BON DÉBIT DE VIN**

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

LES

**Magasins de la GLANEUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean,

A SAUMUR

Demandent un jeune homme ou une demoiselle pour le comptoir de Mercerie, Rubans et Passementerie ; ils demandent également une caissière.

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme valet de chambre, cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme cocher ou jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

UNE CUISINIÈRE, de retour de Paris, où elle a occupé les premiers emplois dans plusieurs grandes maisons, se met à la disposition des personnes qui auraient besoin d'elle pour repas, fêtes et réunions de famille.

S'adresser chez M<sup>e</sup> VINCENT, 16, rue du Pressoir-St-Antoine, Saumur.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie. S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

En cours de publication DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré Qui paraît tous les Dimanches :

**L'Assassinat du Pont-Rouge**

Par CHARLES BARBARA.

**UN DRAME A TROUVILLE**

Par Alfred de BRÉHAT.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES Chez tous les libraires.

**ABONNEMENTS :**

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

**PIANOS ET INSTRUMENTS**

**L. FISCHER ET FILS**

**FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS**

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.  
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

**CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE**  
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

**LÉONARD PAUPIER**  
84, Rue Saint-Maur, à PARIS  
30 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100<sup>e</sup>, renforcée. Pont à Bascule pour Voitures et Wagons. Bascules-basculés au 10<sup>e</sup>. Brouette à coffre tout en fer. Petits Chemins de fer à axes et portatifs, agricoles et industriels. Brouette à bascule tout en fer.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 % .....	76 85	76 65	Est .....	750 »	753 »	OBLIGATIONS.			Gaz parisien .....	518 »	516 25
3 % amortissable .....	77 80	77 75	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1270 »	1266 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508 »	506 25	Est .....	355 50	355 »
3 % (nouveau) .....	77 90	77 71	Midi .....	1183 75	1190 »	— 1865, 4 % .....	517 50	514 »	Midi .....	364 »	364 »
4 1/2 % .....	108 »	105 50	Nord .....	1715 »	1710 »	— 1869, 3 % .....	410 »	405 »	Nord .....	368 25	368 »
4 1/2 % (nouveau) .....	108 »	107 90	Orléans .....	1305 »	1305 »	— 1871, 3 % .....	393 50	393 50	Orléans .....	365 25	365 50
Obligations du Trésor .....	507 50	508 »	Ouest .....	800 »	807 50	— 1875, 4 % .....	520 »	518 »	Ouest .....	364 »	364 50
Banque de France .....	4915 »	4920 »	Compagnie parisienne du Gaz.	1497 50	1490 »	— 1876, 4 % .....	518 »	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	366 »	365 »
Société Générale .....	473 75	480 »	Canal de Suez .....	1992 50	1997 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	529 »	528 »	Paris-Bourbonnais .....	372 »	369 »
Comptoir d'escompte .....	935 »	932 50	C. gén. Transatlantique .....	487 50	487 50	Obligations communales 1879.	443 50	442 50	Canal de Suez .....	560 »	560 »
Crédit Lyonnais .....	577 50	572 50				Obligat. foncières 1879 3 % .....	450 »	449 »			
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1272 50	1285 »				Obligat. foncières 1883 3 % .....	347 »	349 50			
Crédit mobilier .....	342 50	342 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié à partir du 7 avril 1884)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.					
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		Saumur .....	6 05	7 45	9 15	3 50	7 50	Montreuil-Bellay .....	6 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01		
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		Chacé-Varrains .....	6 15	7 54	9 08	4 08	8 »	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg .....	7 05	10 10	2 08	5 20	8 40	11 11		
8	56	matin, omnibus-mixte.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg .....	6 23	8 02	9 15	4 24	8 08	Chacé-Varrains .....	7 14	10 28	2 16	5 28	8 54	11 25		
1	25	soir, —		Montreuil-Bellay .....	6 39	8 16	9 28	4 42	8 24	Saumur .....	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 33		
3	32	soir, express.																
7	15	soir, omnibus.																
10	36	soir, omnibus (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR ET MONTREUIL à THOUARS						THOUARS ET MONTREUIL à SAUMUR								
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		Saumur .....	6 05	3 50		Thouars .....	5 40	7 45	MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.							
8	21	matin, omnibus.		Montreuil-Bellay .....	6 53	4 56		Brion-sur-Thouet .....	5 58	7 57	Montreuil .....	7 »	1 55	8 35	Poitiers .....	5 50	12 50	6 10
9	37	matin, express.		Lernay .....	7 02	5 07		Lernay .....	6 07	8 »	Loudun .....	8 20	2 51	9 33	Neuville .....	6 28	1 28	7 08
12	48	matin, omnibus-mixte.		Brion-sur-Thouet .....	7 14	5 10		Montreuil-Bellay .....	6 50	8 30	Arçay .....	8 34	3 4	9 49	Mirebeau .....	6 55	1 57	7 56
4	44	soir, omnibus-mixte.		Thouars .....	7 29	5 25		Saumur .....	7 26	9 06	Mirebeau .....	9 27	3 54	10 48	Arçay .....	7 50	2 52	9 18
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours)									Neuville .....	9 57	4 24	11 17	Loudun .....	8 42	3 30	10 11
10	24	soir, express-poste.									Poitiers .....	10 32	4 56	11 54	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 56
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,